



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 11 mars 2024

**Présents :** DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

#### **Délibération 1** : Approbation de la fongibilité des crédits

Consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fongibilité des crédits.

#### **Débat** : Extension de la taxe d'habitation aux logements vacants

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations sur les résidences secondaires et les logements vacants de la commune. Le débat sera poursuivi lors d'une prochaine réunion.

#### **Débat** : Subvention aux associations

Après débat, le Conseil Municipal propose d'accorder des subventions pour 2024 aux associations suivantes :

Groupement de défense contre les organismes nuisibles	100
AJM Montmoreau	50
ADMR	100
AAPPMA du bassin de la Tude (Pêcheurs)	50
Mobilité Ouest Sud-Charente	50

Soit un total de 350 €.

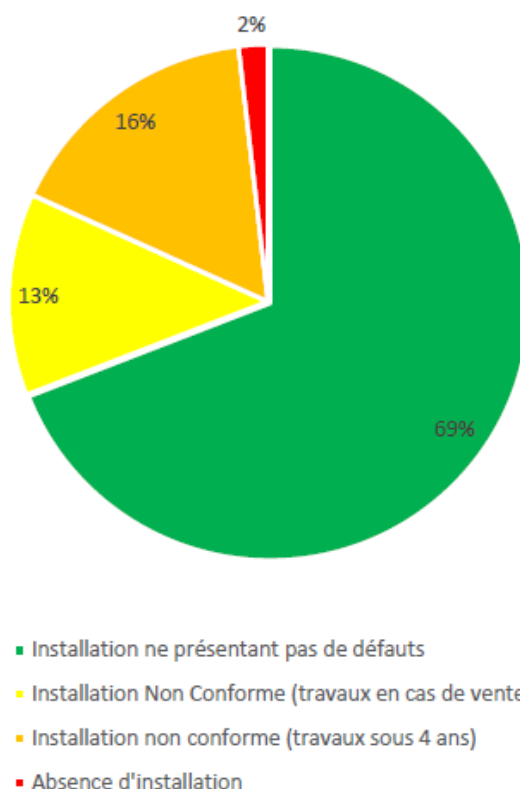
Ce tableau sera définitivement validé lors du vote du budget (prochaine réunion du conseil municipal).

#### **Information** : Bilan des contrôles d'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne (SPANC) a présenté au maire le bilan des contrôles d'assainissement non collectif de l'année 2023 le 7 février 2024.

Le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse de ce bilan.

Classement des installations	Nombre d'installations	Pourcentage de la commune	CdC Lavalette Tude Dronne
Installation ne présentant pas de défauts	38	69,09%	60.80%
Installation Non Conforme (travaux en cas de vente)	7	12,73%	25.15%
Installation non conforme (travaux sous 4 ans)	9	16,36%	10.87%
Absence d'installation	1	1,82%	3.18%
<b>Total des installations actives</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



Ce bilan fait apparaître que le taux de conformité de la commune (69.09 %) est légèrement supérieur à celui de la communauté de communes (60.80%).

### **Questions diverses :**

Afin de limiter la prolifération des pigeons autour de l'église, une battue, autorisée par arrêté municipal n° 8.2023, sera organisée le vendredi 15 mars et le dimanche 17 mars 2024 de 18h30 à 19h30. Compte tenu des risques et des nuisances sonores liées à cette opération, nous vous invitons à rester à l'intérieur pendant les horaires indiqués.

**La prochaine réunion sera programmée le 8 avril 2024.**

***Clôture de la séance à 22h30***